



50198



Distr.  
GENERALE

E/CN.14/RES/123(VII)  
1 mars 1965

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9-23 février 1965

AMELIORATION DE LA COOPERATION TECHNIQUE EN AFRIQUE EN

MATIERE DE FORMATION

Résolution 123 (VII) adoptée par la Commission  
à sa 125ème séance plénière le 22 février 1965

La Commission économique pour l'Afrique,

Considérant que la formation à tous les niveaux constitue pour les pays africains une nécessité fondamentale,

Considérant que la formation conditionne à la fois la conception, la formulation et l'exécution de politiques de développement économique et de progrès social,

Rappelant la résolution 110 (VI) du 2 mars 1964, qui est en cours d'exécution,

Prenant note de ce que l'offre dans le domaine de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale ne répond pas toujours aux besoins spécifiques des pays africains,

Persuadée que les possibilités d'entraide interafricaine sont réelles et particulièrement adaptées, tant au niveau des consultants que des instituts de formation existants,

1. Prie en conséquence le Secrétaire exécutif :

a) De faire procéder, en collaboration avec les gouvernements africains à une évaluation quantitative et qualitative aussi précise que possible des besoins des divers Etats;

b) De recenser les possibilités d'entraide interafricaine



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
T SOCIAL

en matière de formation;

c) De favoriser cette entraide interafricaine aussi bien dans le cadre bilatéral que dans le cadre de la Commission et des institutions spécialisées;

d) De lui faire rapport à la huitième session sur les progrès enregistrés dans le domaine de la formation.

Annexe (117) au rapport  
de la Commission économique pour l'Afrique

La Commission économique pour l'Afrique

présente son rapport à la huitième session

de la Commission économique pour l'Afrique

tenue à Addis-Abeba, du 10 au 14 novembre 1963

et de la session spéciale de la Commission

tenue à Addis-Abeba, du 15 au 19 novembre 1963

sur le thème "Le rôle de la formation

professionnelle dans le développement

économique de l'Afrique"

et de la session spéciale de la Commission

tenue à Addis-Abeba, du 15 au 19 novembre 1963

sur le thème "Le rôle de la formation

professionnelle dans le développement

économique de l'Afrique"

et de la session spéciale de la Commission

tenue à Addis-Abeba, du 15 au 19 novembre 1963

sur le thème "Le rôle de la formation

professionnelle dans le développement